

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP 1 DU 7 MARS 2019

Mouvements AFiP/AGFiP

Monsieur le Président,

Des choses changent et d'autres pas...

Commençons malheureusement par ce qui ne change pas.

Lors de la dernière CAP 1 du mois de septembre, nous vous avions fait part du septicisme des cadres supérieurs quant à la conduite du projet d'évolution des missions et à d'organisation de la DGFiP.

Loin d'écouter les voix de ces cadres de terrain, la DG a poursuivi depuis dans sa méthode fondée sur:

- des réflexions en chambre fortement orientées voire contraintes, au demeurant parfois hors sol,
- la culture du secret,
- la volonté de non association des cadres au changement.

Le constat est difficile mais réel, la Direction Générale et les cadres dirigeants locaux ont en face d'eux un réseau désorienté...

Le SCSFiP pense que la solution du CHAOS comme socle de la reconstruction future est vouée à l'échec. Cela est d'autant plus regrettable que notre réseau a su, grâce à la mobilisation de ses cadres depuis 10 ans, se transformer et absorber sans heurts un nombre inédit de suppressions d'emplois dans la fonction publique d'une part et des réformes majeures pour le pays, le PAS en est le dernier exemple probant, d'autre part.

Le réseau et ses cadres méritent davantage de considération que la situation d'opacité actuelle, avec une information qui circule au gré des fuites organisées ou pas. Par ailleurs, la volonté de ne pas avancer sur le volet RH parallèlement aux évolutions organisationnelles semble aussi une valeur forte de la Direction.

Si notre maison doit faire l'objet d'une géographie revisitée, elle ne pourra pas faire l'économie d'une revisite des parcours de carrières notamment des cadres supérieurs, penser le contraire serait une erreur.

D'ailleurs, ce qui ne change pas non plus, ce sont les goulets d'étranglements des accès au grade d'AGFiP pour les AFiP et à la première classe pour les AGFiP CN. Tout au contraire, la situation s'est dégradée et les règles de gestion du corps sont devenues difficilement compréhensibles (nous ne citerons ici que les dernières affectations sur les postes comptables HE C).

Ce qui perdure, ce sont bien évidemment, les conditions de préparation de cette CAP avec une transmission tardive du projet de mouvements, bien en retrait des engagements du règlement intérieur proposé ce jour à l'approbation collective et qui ne permet pas au capistes que nous-sommes d'en faire une analyse approfondie.

A cet égard, le SCSFiP pense que le rôle d'intermédiation des organisations syndicales entre la direction générale et ses cadres est une réelle chance et qu'il serait préjudiciable de s'en priver dans le contexte de la réforme des CAP en cours de préparation au secrétariat d'Etat de la fonction publique.

Pourtant certaines choses changent notamment la composition syndicale de cette CAP 1 qui se réunit pour la première fois depuis les dernières élections.

Le SCSFiP sort chez les cadres supérieurs d'IP à AGFiP largement majoritaire avec 7 sièges sur 12 pour les CAP 1 et 2 dont 3 sur 6 pour la présente CAP. Nous pouvons nous tromper, mais nous regardons ces résultats avant tout comme une validation de nos constats avec notamment l'attitude de défiance exprimée par la Direction générale vis à vis de son encadrement supérieur.

Or, nous souhaitons que cette nouvelle recomposition soit utile pour les nombreux collègues qui nous ont fait confiance mais également pour la Direction Générale à condition qu'elle souhaite travailler en concertation avec nous et surtout dans le bon timing.

Les cadres supérieurs que représente le SCSFiP sont investis peut-être parfois plus que de mesure dans leurs missions, aiment leur travail, leur administration et souhaitent le meilleur pour cette dernière et l'ensemble des agents qui la font vivre au quotidien.

C'est pourquoi vous ne pouvez pas continuer à n'annoncer que des perspectives défavorables à tous égards. Car les restructurations, si vous voulez qu'elles aient une petite chance d'aboutir devront être portées, expliquées par les cadres supérieurs et directeurs aussi bien en interne auprès des cadres, des agents et des OS qu'en externe auprès des préfets, élus et ordonnateurs.

Et ne nous leurrons pas, l'exercice sera particulièrement compliqué dans le contexte d'un activisme social inédit dans notre pays et d'un calendrier politique qui ne facilitera pas le dialogue avec les élus (Municipales de 2020).

Le SCSFiP est lucide, le statut des AFiP/AGFiP a été élaboré au moment de la fusion pour répondre à un contexte particulier, - l'acceptation de la fusion- qui a évolué depuis : il s'agissait à l'époque de faire en sorte que les cadres et directeurs, non seulement acceptent la fusion, mais la défendent auprès de leurs équipes.

Les restructurations annoncées, compte tenu de leur impact sur la totalité des structures et des métiers de notre maison, constituent un choc d'une ampleur comparable à la fusion, et même supérieure en ce qu'elle touche potentiellement, chaque agent dans l'exercice de son métier ou dans sa géographie personnelle.

L'Administration doit donc être lucide elle aussi : vous ne pouvez pas continuer à réduire les espoirs, les possibilités de promotion, soit en nombre de postes, soit de responsabilités supérieures.

Certes, vous savez pouvoir compter sur la loyauté réelle des cadres et directeurs, mais vous ne pouvez pas exiger d'eux qu'ils restent sur le pont du TITANIC, qu'ils s'activent à faire des trous dans les chaloupes qui pourraient leur sauver la vie et qu'ils jouent de la musique et dansent en même temps.

Loyauté certes, volonté d'avoir des informations rapidement et bénéficier de la transparence nécessaire, bien évidemment. Mais, il est indispensable que, de temps en temps, la direction générale et le ministre apportent une bonne nouvelle.

En outre, la fermeture de la classe exceptionnelle a forcément perturbé les équilibres RH du corps des AFIP/AGFiP, c'est une évidence.

Le SCSFiP est donc prêt à participer rapidement à des travaux sur la révision du statut AFIP/AGFIP mais celle-ci doit être engagée sur des bases saines et non pas guidées par le seul objectif d'un rabotage maximum.

Nous pensons qu'une attention toute particulière devra être portée au grade d'AFiP qui, nous en sommes conscients, sera pour beaucoup un grade terminal alors qu'à l'origine, il était pour la majorité un grade de passage avant de prendre un poste de responsable en titre.

Ce seul constat doit amener des réponses adaptées ; à défaut les carrières seront vécues comme des lotos du fait d'un déficit de gestion des AFiP qui n'accéderont pas au grade supérieur.

Mais, le pire serait que les restructurations engagées n'aboutissent pas, qu'elles se prolongent et que les perturbations inévitables sur les missions et les résultats qui sont attendus de notre administration se dégradent irrémédiablement.

Or, en l'absence de changement de méthode, le SCSFIP craint que ce pire soit inéluctable même si nous le souhaitons pas.

Concernant le présent mouvement :

Tout d'abord, il y a bien longtemps qu'il n'y avait pas eu 7 promotions (en comptant le collègue nommé sur une agence comptable) d'AFiP au grade d'AGFiP dans un même mouvement semestriel. Cette bonne nouvelle ne peut cependant pas à elle seule compenser les ralentissements accumulés ces dernières années. Ainsi, le SCSFiP souhaite avoir de votre part des éléments précis de GPEEC pour savoir si nous sommes en présence d'un épiphénomène ou du début d'une tendance.

Ces promotions auraient pu être plus nombreuses si la Direction Générale avait pourvu tous les postes vacants puisqu'à l'issue du présent projet, 5 postes de directeurs restent vacants et cela s'avère vraiment dommage compte tenu de la difficulté à organiser des CAP. Le SCSFiP souhaiterait donc avoir des explications sur les raisons de ces vacances qui ne peuvent pas s'expliquer par un manque de candidats..

Sur les 7 accès au grade d'AGFiP, 5 concernent des collègues du vivier actif (ip95 GP et TA dir dep FF 2009) ce qui porte à 8 les nominations de ce vivier. Les 2 autres nominations correspondent à des tableaux précédents.

Toutefois, conséquence du ralentissement passé des promotions au grade d'AG-FiP, il convient de souligner un vieillissement des collègues nommés qui ont entre 57 et 59 ans, ce qui réduit leurs possibilités réelles de dérouler une carrière dans le grade d'AGFiP notamment au regard des conditions d'accès à la première classe.

Concernant cet accès à la première classe, c'est toujours la grande opacité qui règne. Le SCSFiP, propose qu'un tableau d'avancement soit établi chaque année et que les nominations deviennent effectives au fil des possibilités statutaires.

Le projet de mouvement présenté à la CAP concerne essentiellement les AGFiP et bien évidemment, nous souhaiterions avoir des informations sur le mouvement à équivalence et par promotion qui doit suivre pour les collègues AFiP.

Concernant les AFiP, il semblerait que la Direction Générale ait la volonté de faire évoluer une nouvelle fois les modalités d'organisation de la sélection à ce grade et à cet égard, il apparaîtrait logique qu'une information soit délivrée aux membres de cette CAP.

Enfin, au cours de cette CAP, nous aborderons des cas individuels pour lesquels nous espérons des éléments de réponse de la part de la Direction.